

Chapitre 8: Congé pour pères et partenaires enregistrés

Les mères bénéficient depuis quelque temps déjà de 14 semaines de congé maternité. Dans la loi, rien n'est toutefois prévu pour les pères. Une réglementation minimum à ce sujet a été inscrite dans la nouvelle Convention collective nationale de travail (CCNT), qui profite également aux partenaires enregistrés.

Celui qui devient père bénéficie désormais de trois jours de vacances. «En règle générale ce congé est à prendre à la naissance», explique Eric Dubuis, membre du team de négociation de la nouvelle CCNT. «Des exceptions peuvent être toutefois faites d'entente avec le chef.» De même, un collaborateur a trois jours de congé quand il se marie. Un avantage dont bénéficient aussi, et c'est une nouveauté, les couples de même sexe, à condition que leur partenariat soit enregistré. En cas de décès, les partenaires enregistrés sont logés à la même enseigne que les personnes mariées. Entre la mort et les funérailles, le congé est de un à trois jours en fonction du lien de parenté.

Tribunal arbitral indispensable

Dans un autre registre, la nouvelle CCNT conserve le principe d'un tribunal arbitral. «Nous sommes ravis d'avoir pu le conserver dans la nouvelle convention», explique Eric Dubuis. Les employeurs, en effet, souhaitaient voir disparaître le tribunal arbitral. «Mais à nos yeux, ce



Les pères qui travaillent dans l'hôtellerie-restauration peuvent se réjouir. La nouvelle CCNT leur accorde désormais trois jours de congé paternité.

dernier devait absolument continuer d'exister. Si les négociations salariales sont dans une impasse, cet organe indépendant décide si les salaires doivent être augmentés, et dans quelle proportion. Sans le tribunal arbitral, les salaires n'auraient dans les années 90 connu aucune augmentation.»

Autre argument en faveur du maintien du tribunal arbitral:

«Quand les salaires sont négociés, les employeurs et les employés défendent par définition des positions diamétralement opposées. L'absence d'accord peut entraîner des grèves dans d'autres secteurs. Dans l'hôtellerie-restauration, le tribunal arbitral permet de trouver des issues civilisées à ce type de conflit.»

mario.gsell@gastronews.ch

Adaptation: Patrick Claudet

Tourisme

Amway China à Genève

La filiale chinoise de la société de vente directe Amway a choisi Genève comme destination de son voyage de motivation en 2010. Les meilleurs vendeurs d'Amway China, soit quelque 1500 personnes, passeront une semaine dans la cité lémanique du 27 mars au 3 avril, au rythme de conférences, soirées et excursions. Selon l'organisateur Genève Tourisme et Bureau des congrès (GT&Bc), les retombées de la tenue de cet «incentive» d'une dimension hors du commun se chiffrent en millions.

Les troubles de l'apprentissage ne sont pas un handicap insurmontable



Ueli Genner
Directeur
«DasBreiteHotel»
Bâle

Un travail plutôt qu'une rente? Cela sonne comme une évidence. Mais quand on y réfléchit, le slogan apparaît dans toute son absurdité car il suggère que les bénéficiaires de l'assurance-invalidité (AI) ont le choix entre travailler et toucher une rente. Rien ne pourrait toutefois être plus faux. Pas même 10 % de toutes les per-

sonnes touchant l'AI ne pourraient travailler. Non pas à cause d'une paresse supposée, mais parce qu'il n'y a pas de travail. Tous sont d'accord pour dire que les rentiers devraient si possible renouer avec le monde professionnel. Mais où sont les places? Quel employeur est prêt à engager une personne souffrant d'un handicap?

Nous exploitons «DasBreiteHotel» à Bâle depuis le printemps 2005, lequel fonctionne comme un atelier protégé. 32 de nos collaborateurs touchent une rente AI à 100 % en raison de troubles de l'apprentissage. Ils travaillent chacun dans leur domaine

avec un engagement total et prouvent chaque jour qu'ils sont à la hauteur des tâches qui leur sont confiées.

Depuis septembre 2009, nous avons été intégrés par hotellerieuisse dans la catégorie «Design & Lifestyle Hotels». Notre hôtel moderne de trois étoiles est très populaire. Depuis de nombreuses semaines, nous sommes d'ailleurs très bien cotés sur des sites comme TripAdvisor ou Trivago. C'est un succès pour notre hôtel qui prône l'intégration. C'est aussi la preuve que les rentiers de l'AI sont des collaborateurs intelligents, qui prennent plaisir à s'engager pleinement.

«La série verte» en neuf épisodes

Nouvelle Convention collective nationale de travail: «eXpresso» fait le point des nouveautés en 9 chapitres.

1. Vacances (n° 34/09)
2. Temps de travail (n° 35/09)
3. Définition d'un établissement saisonnier et conséquences pour les employés (n° 36/09)
4. Salaires minimums (n° 37/09)
5. 13^e salaire (n° 38/09)
6. Réductions salariales (n° 39/09)
7. Réglementation des heures supplémentaires (n° 41/09)
8. Congé paternité et tribunal arbitral
9. Formation et formation continue payées

Les articles peuvent être consultés sur la page www.expresso.ch. La nouvelle CCNT sera envoyée aux membres Hotel & Gastro Union au plus tard avant la fin de l'année.



L'invité